Déclaration
de la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT

MINI CONVENTIONNELS 2017 DES INGENIEURS ET CADRES DE LA METALLURGIE

La CGT à l'offensive pour une augmentation significative des mini Ingénieurs et Cadres

La 1ère réunion de négociation des minima de salaires conventionnels des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie a eu lieu mardi 20 décembre 2016. La FTM-CGT a **demandé 2% d'augmentation de ces minima**, sachant que celle-ci ne peut être inférieure aux 1,6% d'augmentation du plafond de la Sécurité Sociale :

- Augmenter les minima **moins que le plafond de la sécurité sociale** reviendrait à **dégrader encore plus le statut « Cadre »** (déjà fragilisé par le patronat), ainsi que le financement de l'AGIRC (régime complémentaire de retraite des Cadres et assimilés).

De plus, il convient d'entamer un rattrapage de cet indicateur puisqu'un retard important a été pris les années passées. Nous estimons ce retard, comme pour tous les autres salariés, à 10%.

Le patronat de la Métallurgie n'a fait aucune proposition précise à l'occasion de cette réunion, mais il semble se baser sur le 0,2% de prévision de l'inflation en 2017, avancé par l'OCDE. Notons que la Banque de France avance, quant à elle, le chiffre de 0,8% pour l'inflation 2017.

OSERONT-ILS NE PROPOSER QUE 0,2% D'AUGMENTATION DES MINIMA DES INGENIEURS ET CADRES POUR 2017 ?

L'UIMM fonde son argumentaire sur des données économiques et statistiques aussi farfelues que la baisse des revenus du tourisme en Turquie, la baisse du PIB des pays Sub-Sahariens et la baisse de l'investissement dans les zones urbaines en Chine !

Quel est le lien avec les Ingénieurs et Cadres français et, plus généralement, avec l'activité industrielle de notre branche ?

L'augmentation des minima concerne de plus en plus de salariés en France. En effet, les politiques d'austérité sur les rémunérations, amènent le minimum conventionnel à rattraper de plus en plus les salaires réels. Augmenter de 2% est un minimum et serait un message volontariste envoyé aux jeunes talents qui hésitent à rejoindre notre branche.

Le résultat de ces négociations est important, car il va polariser les négociations futures pour les autres catégories de salariés lors des négociations dans les chambres territoriales. Celles-ci sont donc **l'affaire de tous les salariés de la Métallurgie**.

NOUS SOMMES TOUTES ET TOUS CONCERNES !

Pour mieux peser dans ces négociations, la FTM-CGT met en ligne sur son site internet www.ftm-cgt.fr, une pétition demandant la revalorisation des mini hiérarchiques I/C à hauteur des besoins et reconnaissante des qualifications.

DM/FD
Tel : 01.55.82.85.94
Fax: 01.55.82.86.53
E-mail: ufict@ftm-cgt.fr

Montreuil, le 23 décembre 2016